

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-61 : CONCLUSION DE MARCHÉS PUBLICS DE SERVICE (COOPERATION PUBLIC-PUBLIC) DE MONTANTS SUPÉRIEURS A 1 M€ HT

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier ses articles L.131-9-1° et L.131-9-4° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article R.131-28-7-6° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général de l'Agence ;
- Vu le dossier « Partenariats stratégiques dans le domaine de la connaissance - Evolutions 2020 » de la Commission des interventions du 25 novembre 2019 ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

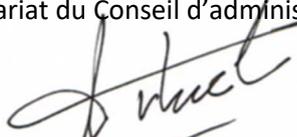
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'administration approuve la conclusion par l'Agence d'avenants aux conventions de coopération relatives aux actions 2020-2021 dans le domaine de la connaissance, tels que détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN

**Conclusions de marchés publics de service de montants supérieurs à 1 M€ HT (coopérations public-public) – Réunion du
Conseil d'administration du 26 novembre 2019**

Bénéficiaire	Montant de la soulte complémentaire (€), apporté par avenant à la coopération en cours	Objet
Institut national de l'environnement industriel et des risques (<i>Ineris</i>)	+ 661 000 €	Programme d'action 2020-2021 - Coopération relative à la compréhension et la gestion des polluants et de leurs effets dans l'eau et les milieux aquatiques, en appui à la mise en œuvre du Plan National Micropolluants 2016-2021
Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (<i>IRSTEA</i>)	+ 824 606 €	Programme d'action 2020-2021 - Coopération relative au développement de connaissance sur l'état et le fonctionnement de la biodiversité
Institut National de la Recherche Agronomique (<i>Inra</i>), Agro-campus Ouest	+378 760,50 € +63 015 €	Programme d'action 2020-2021 - Pôle de recherche et développement « migrants amphihalins »
Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (<i>Irstea</i>)	+ 361 494 €	Programme d'action 2020-2021 - Pôle de recherche et développement « écosystèmes lacustres » pour la préservation et la restauration de la biodiversité des écosystèmes lacustres
Institut National de la Recherche Agronomique (<i>Inra</i>)	+ 246 182 €	
Université de Savoie-Mont Blanc (<i>USMB</i>)	+ 116 726 €	